

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2008
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-6-14

Séance du vendredi 4 juillet 2008

C044

Soutien aux investissements luttant contre l'érosion dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder un total de subvention de 8.680,80 € pour les investissements relatifs à la lutte contre l'érosion dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE), aux exploitants ci-dessous :

- EARL HAEFFELIN à WETTOLSHEIM	3.880,80 €
- GAEC HAEBIG à BALSCHWILLER	4.800,00 €

Ces subventions sont versées au CNASEA du chapitre 204/20418F74, conformément à la convention en paiement associé du PVE.

LE PRESIDENT

Charles BOUTIER

Adopté
voix contre
abstentions